Délibération affichée à l'Hôtel de Ville et transmise au représentant de l'Etat le 22 avril 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

2021 V. 165 Vœu relatif à la mobilisation du lycée « Lazare Ponticelli » pendant la durée des travaux de la cité scolaire « Gabriel Fauré ».

Le Conseil de Paris,

Considérant que les représentants des parents d'élèves et des personnels siégeant dans les instances de la cité mixte régionale « Gabriel Fauré » ont été informés le 10 février 2021 qu'une partie du bâtiment A de la restructuration menaçait de s'affaisser et que les travaux en cours étaient suspendus dans l'attente d'expertises complémentaires ;

Considérant que la phase 3 du chantier, qui comprend le collège et le gymnase, va être, en conséquence, reportée d'un an pour une ouverture complète de la cité mixte, après rénovation, qui est désormais programmée pour la rentrée 2023;

Considérant que le lycée « Lazare Ponticelli » accueille, durant cette année 2020-2021, les secondes du lycée « Gabriel Fauré » ; qu'il peut recevoir environ 300 élèves au total et qu'il dispose d'un atelier ;

Considérant la nécessité de préparer dès maintenant la rentrée scolaire de septembre 2021 dans les conditions les plus fonctionnelles et apaisées possibles pour les élèves de « Gabriel Fauré » ;

Considérant, dans ce cadre, l'arrêté du Préfet de la région Ile-de-France, daté du 8 novembre 2019, qui prévoit la désaffection du lycée « Lazare Ponticelli » à la date du 12 novembre 2021 ;

Considérant la lettre ouverte adressée à l'attention de la présidente de la région Ile-de-France par les représentants des parents d'élèves et des personnels de « Gabriel Fauré » demandant

notamment la mobilisation du lycée « Lazare Ponticelli » au regard des difficultés du chantier de la cité mixte régionale ;

Considérant le communiqué de presse de la région Ile-de-France publié le 18 février, soit huit jour après l'annonce du retard des travaux de « Gabriel Fauré », qui indique : « A la rentrée 2021, l'achèvement de la phase 2 devrait permettre le retour des lycéens (de « Gabriel Fauré ») dans leur établissement d'origine, libérant ainsi les espaces de Lazare Ponticelli » et annonce l'implantation future sur ce site « d'un ou plusieurs projets d'intérêt régional » ;

Considérant la mobilisation des habitants pour le maintien de la vocation éducative du lycée « Lazare Ponticelli » ;

Sur proposition de Jérôme Coumet, Emmanuel Coblence, Johanne Kouassi, Nathalie Laville, Marie-José Raymond-Rossi et des élu.e.s du groupe *Paris en Commun*,

Emet le vœu que :

- La mise à disposition du lycée « Lazare Ponticelli » soit garantie pendant les deux prochaines années scolaires pour les élèves du lycée et du collège « Gabriel Fauré » en fonction des besoins et de l'avancement du chantier de la cité mixte régionale ;
- L'arrêté du Préfet de région prévoyant la désaffection du lycée « Lazare Ponticelli » à la rentrée 2021 soit modifié en conséquence ;
- Ce délai supplémentaire soit employé par la région Ile-de-France pour organiser, en toute transparence, une vaste concertation s'agissant de l'avenir du site associant l'ensemble des parties intéressées et notamment la Ville de Paris, la Mairie du 13^e et les riverains et prenant en compte les nécessités éducatives et de formation du territoire parisien.